

TENUE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE : (Dès le 1^{er} cours de pâtisserie)

(L'accès aux cours de travaux pratiques est refusé à toute personne n'ayant pas sa tenue complète)

- ☞ VESTE NOIRE PORTANT LE LOGO DU CFA, NOM ET PRENOM DE L'APPRENTI(E)
- ☞ PANTALON NOIR
- ☞ CALLOT EN TISSU
- ☞ CHAUSSURES DE SECURITE NOIRES
- ☞ TABLIER PROPRE ET REPASSE
- ☞ 2 TORCHONS PROPRES ET REPASSES

MALLETTE OBLIGATOIRE : (Dès le 1^{er} cours de pâtisserie)

☞ Couteau de tour (éminceur) lame 25cm, Couteau d'office lame 10 cm, Couteau scie lame 30 cm, Spatule inox 21 cm et spatule inox, coudée 26cm, Spatule triangle inox, Spatule exoglass 30 cm, Maryse 34cm, Râpe microplane, Fouet inox 25cm et 30 cm, 3 cornes, Économe, Ciseau 22cm, Rouleau blanc 49 cm, Balance électronique portée 3 kg + piles de rechange, Douilles inox unies diam 5, 10, 15, douilles inox cannelées A8, E8, F8, Douille St Honoré, Thermomètre à sucre (80°C-200°C) + gaine en fer, Pinceau manche plastique larg.4 cm, Feuille silpat 60x40cm, Fourchette à chocolat 3 dents et une fourchette bague diam 8, Thermomètre à sonde digitale filaire.

1 feutre Veeda effaçable.

Cadenas individuel à code pour le vestiaire.

Cahier répertoire (recettes).

ADRESSES UTILES POUR LES FOURNITURES :

TENUES :

AU PEROU, ZI Les Tourrades – Le Béal 2000 – Chemin de la Bastide Rouge 06150 CANNES LA BOCCA, Tél : 04 93 39 43 39 – auperou@orange.fr

Habi Pro, 13-15, Avenue du Camp Long CANNES, Tél : 04 93 68 63 35 - habipro@habipro.com

MATERIEL :

AU PEROU, ZI Les Tourrades – Le Béal 2000 – Chemin de la Bastide Rouge 06150 CANNES LA BOCCA, Tél : 04 93 39 43 39

CIVALLERI, 21 Impasse du 11 novembre CANNES, Tél : 04 93 39 45 07 – 06 25 23 50 65

Elégance et Travail, 21 Rue d'Angleterre – 06000 NICE – Tél : 04 93 87 72 25

LA BOVIDA, 9 rue Sade, 06600 ANTIBES – Tél : 04 92 93 91 63

BOS EQUIPEMENT, 4 rue de la Praderie, 06150 Cannes la Bocca 04 93 94 02 02

TENUE VESTIMENTAIRE DES APPRENTIS PENDANT LES COURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL :

Il est demandé à chaque apprenti d'adopter une tenue vestimentaire qui correspond au monde professionnel c'est pourquoi **SERONT INTERDITS PENDANT LES COURS :**

- ✓ Tous types de couvre-chefs (casquettes, bonnets, foulard, chapeau, bob...)
- ✓ Joggings, survêtements (exigés uniquement pendant le cours d'EPS)
- ✓ Sweet à capuche
- ✓ Tous vêtements troués, délavés, tâchés, fluorescents, transparents et avec de grandes inscriptions.
- ✓ Débardeur, bustier sans bretelles ou tout vêtement ne couvrant pas les épaules.
- ✓ Baggy et treillis
- ✓ Shorts, bermudas et pantacourts
- ✓ Baskets de sports (exigées uniquement pendant le cours d'EPS).
- ✓ Tongs, claquettes ou tout type de chaussures non tenues à la cheville pour des raisons de sécurité et d'hygiène
- ✓ Talons aiguilles

Tout apprenti dérogeant à cette règle sera exclu du centre de formation, sanctionné puis renvoyé dans son entreprise.

LISTE DE FOURNITURES OBLIGATOIRES POUR L'ENSEIGNEMENT GENERAL :

- un classeur grand format avec gros anneaux (ouverture avec 1 levier)
- une chemise cartonnée ou plastique avec élastiques ou un porte-vue pour protéger le livret d'apprentissage
- 200 feuilles simples grand format perforées
- 200 pochettes transparentes
- intercalaires (1 par matière)
- une trousse complète :
 - o 4 stylos (bleu, noir, vert, rouge)
 - o 1 règle de 20 cm min
 - o 1 tube de colle
 - o 1 fluo
 - o 1 calculatrice simple

- **Pour le dessin :**
 - o 1 crayon mine de plomb HB
 - o 1 crayon mine de plomb 2B
 - o 1 gomme blanche
 - o 1 taille crayon
 - o 1 feutre noir fin Hi-fi
 - o 1 boîte de crayons de couleurs aquarellables (surtout pas de crayons « Evolution »)

Chaque apprenti(e) doit se présenter à chaque cours avec tout son matériel, livres obligatoires et fournitures de base, sous peine de sanction. (Voir règlement intérieur)

Attention, lors du premier jour de convocation pour la rentrée scolaire, il sera demandé à l'apprenti(e) de se présenter avec l'ensemble du matériel obligatoire : tenue professionnelle, mallette, livres et fournitures scolaires. Les surveillants procéderont à la vérification complète du matériel. Si ce dernier est incomplet, l'apprenti(e) sera sanctionné(e) dès le premier jour.